

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2871

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure
à l'amendement n° 1616 de M. Peu

ARTICLE 49

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« régime juridique applicable aux personnels »

les mots :

« statut applicable aux salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique.